



Fiscalité secteur viticole

Formation courte

- > Connaître les différents régimes fiscaux en lien avec la forme juridique
- > Appréhender les plus values professionnelles
- > Définir la TVA dans le monde agricole
- > Réduire l'imposition

Contenu de la formation

- ✔ Les régimes fiscaux en lien avec la forme juridique
- ✔ Les plus values professionnelles : imposition et exonération
- ✔ La TVA dans le monde agricole : les régimes, les déclarations (notamment les périodes)
- ✔ L'optimisation fiscale : l'amortissement dégressif, les provisions acceptées (DFI, DPA, DEP)

Moyens et modalités pédagogiques

✔ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

✔ Modalités pédagogiques

- Echanges

La réussite se cultive ici.

Dates :
28 février 2023

Durée :
7 h

Public concerné :
Chefs exploitants,
chefs de culture,
salariés viticoles

Financement :
La formation est
financée par
OCAPIAT (pour les
salariés) et VIVEA
(pour les chefs
exploitants)

Intervenant :
Clarisse Richard

Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention * adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convocation de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

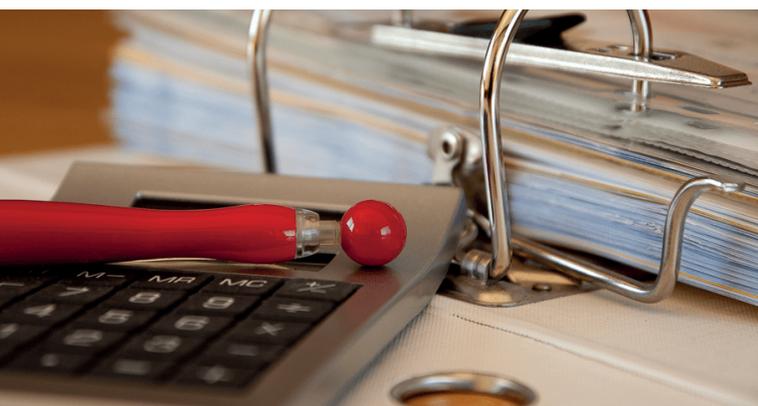


Modalités d'évaluation/validation

Evaluation formative. Attestation de compétences

Public concerné - Pré-requis

- Formation ouverte aux chefs exploitants, chefs de culture et salariés viticoles
- Avoir des notions de fiscalité



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30
raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30
corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr